



DECLARATION LIMINAIRE AU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE PROXIMITE DE PARIS



4 JUIN 2024

Monsieur le Premier Président, Madame la Procureure Générale,

Nous nous retrouvons aujourd'hui, à moins de deux mois de l'ouverture des JO, pour ce CSA de proximité de Paris. C'est donc pour ainsi dire demain !

À la veille d'un événement aussi capital, on pourrait imaginer que tout est prêt et que nos juridictions, à l'instar des athlètes qui vont bientôt défiler dans nos rues, sont dans les starting-blocks !

Hélas, si la gestion des congés et le respect de ceux-ci semble avoir été bien assurée par l'ensemble des directeurs, si la gestion des audiences de vacation est bouclée (hors urgences tardives, dont nous aurons certainement à débattre à l'issue de cet été particulier), il reste encore des zones grises.

Exemples :

- La délocalisation des audiences lors de la journée du 26 juillet est-elle toujours d'actualité pour la Cour d'appel de Paris ?
- Au Palais de Justice Historique, sommes-nous sûrs de la procédure d'accès et de la nécessité d'un QR code ? uniquement entre le 18 juillet et le 26 juillet ?

Dans les documents de préparation remis, vous faites état d'une réunion à destination des fonctionnaires de la Cour d'appel le 29 avril. Réunion où les informations communiquées se sont avérées en contradiction avec votre courriel à l'attention des fonctionnaires, envoyé le lendemain. Nous nous interrogeons donc sur la fiabilité des informations !

Nous le répétons, à moins de deux mois, quelle assurance ont nos collègues parisiens quant aux démarches à effectuer ?

Nous nous interrogeons également sur la possibilité offerte aux collègues d'autres juridictions, autres ressorts et directions différentes, de venir exercer au Palais de Justice durant cette période.

Pourquoi n'avons-nous pas eu d'information au niveau des réunions aux TJ PARIS, CRETEIL et BOBIGNY ?

L'UNSA SJ/USM est saisi par de nombreux directeurs qui ne seraient éligibles qu'à une journée de télétravail hebdomadaire pendant les JO, voire aucune journée. Pour rappel, la note de la fonction publique incite au télétravail pour toutes les catégories de fonctionnaire.

D'autres questions se posent :

- Possibilité d'une prise en charge de transport alternatif en cas de difficulté avec le métro ou le RER (exemple : Uber).
- Les heures supplémentaires, dont la fonction publique permet, sur décision des chefs de service, d'effectuer jusqu'à 41 heures supplémentaires au lieu de 25 en temps normal. Nos collègues pourront-ils en bénéficier ?

Enfin, concernant la note sur le télétravail que vous nous soumettez aujourd'hui, nous attirons votre attention sur certains éléments manquants. La première de ces informations omises est l'obligation pour l'agent qui souhaiterait faire du télétravail de disposer d'une convention à jour et valide pour pouvoir en bénéficier. Nous invitons donc l'ensemble de nos collègues potentiellement concernés à formaliser cette demande dès maintenant.

Vous rappelez dans cette note que le télétravail est facultatif. Il est vrai que tous ne peuvent pas être en télétravail, il faut bien tenir les audiences, les accueils, les permanences... Pour les agents qui pourraient bénéficier du télétravail, et donc éviter des transports surchargés ou des temps de trajet démultipliés, nous vous demandons de faire preuve de bienveillance. Cette bienveillance qui manque quelque peu dans notre ressort.

Une recommandation de se déplacer pendant cette période avec son ordinateur portable ne serait pas superflue.

Cette recommandation est hélas basée sur des faits que nous avons pu constater ces derniers temps, lorsqu'une de nos collègues s'est vu refuser par sa direction et vous-même une journée d'ASA pour intempéries.

Cet exemple, entre autres, nous pousse à nous demander, si à défaut de mugs offerts aux nouveaux arrivants de la Cour d'appel, ce ne serait pas plutôt une boule de cristal, permettant d'anticiper tempêtes, annulations SNCF, grèves des professeurs ou bien encore des décès, qu'il faudrait leur fournir ?

Oui, Monsieur le Premier Président, Oui, Madame la Procureure Générale, cela montre bien l'absence de bienveillance qui pèse sur notre ressort, surtout quand on reproche à l'agent de ne pas avoir lui-même anticipé ce type de situation.

Pour l'UNSA SJ/USM, la vraie question qui se pose à l'heure où l'on parle de QVT, c'est : que faites-vous en tant qu'employeur responsable pour anticiper et proposer des solutions ? Au même titre que les agents, vous pouviez justement anticiper et proposer des organisations différentes, comme cela se fait dans d'autres directions de notre ministère.

Toujours dans la note sur le télétravail, vous faites référence au fait que, lorsque les applicatifs métiers ne peuvent être utilisés à distance, ou bien que les missions ne sont pas télétravaillables, des adaptations peuvent être envisagées pour éviter les plages horaires des transports les plus chargées, mais est-ce à dire qu'un accueil pourra voir ses horaires d'ouverture adaptés aussi ?

Concernant les primes JO, l'UNSA SJ/USM sera vigilante à ce que cette prime soit correctement répartie et que l'ensemble des agents ne soit pas pénalisé puisque notre ministère a été incapable d'obtenir une enveloppe dédiée, et que cela impactera l'enveloppe du CIA de l'ensemble des agents.

Sur les autres points à l'ordre du jour, notamment la prime de fidélisation territoriale en Seine-Saint-Denis, certains collègues rencontrent des difficultés. L'UNSA SJ/USM souhaite connaître l'état d'avancement de ces dossiers. Nous craignons, en effet, qu'ils ne puissent exercer les voies de recours si nécessaires.

Concernant le bilan égalité professionnelle et diversité de la Cour d'appel de Paris, nous souhaitons saluer le travail réalisé en matière de sensibilisation, et à ce titre plus particulièrement la DIR-SG-IDF le DRHAS et Madame DIAS-BORGES référente handicap du ressort de la Cour d'Appel de Paris, particulièrement investis.

Sur la partie des crédits d'amélioration des conditions de travail, le bilan est plutôt positif. L'augmentation des moments de convivialité est à noter, mais est-ce suffisant ? Le constat est pourtant le suivant :

- Les agents se dirigent vers d'autres ministères,
- De plus en plus de collègues se trouvent en arrêt de travail en raison d'un management toxique, parce qu'ils osent dénoncer leurs conditions de travail ou simplement dire qu'ils n'en peuvent plus.
- De plus en plus de médecins mettent en lien ces arrêts avec les conditions de travail, et nous faisons face à de plus en plus de demandes de reconnaissance de maladies professionnelles qui finiront par peser sur notre ressort.
- Tant les magistrats que les fonctionnaires et contractuels n'osent inscrire de mention sur les registres Santé Sécurité au Travail. Lorsqu'ils s'y risquent, ils essuient des remarques dans de nombreux cas, de leur hiérarchie. Ces mentions sont indispensables à la collecte des signaux faibles dont la détection est indispensable pour la prévention des Risques Psychos Sociaux.

L'UNSA SJ/USM demande une véritable reconnaissance de l'implication des agents de votre ressort. Un plan d'action contre la dégradation des conditions de travail s'impose pour prendre en considération le facteur humain en lieu et place des seuls facteurs statistiques et financiers.

L'UNSA SJ/USM